

**Résolution de M. David Brollet: «Prise en charge de l'accueil extraordinaire des réfugiés».**

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre immédiatement toutes démarches auprès du Canton et de la Confédération, en vue d'assurer la prise en charge de l'ensemble des coûts liés à l'accueil extraordinaire des réfugiés.